



Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 09 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE EULALIE EN ROYANS**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier TESTOUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/09/2025

Présents : M. Olivier TESTOUD Maire, M. Thierry ROMÉY, M. Christophe BELLIER, Mme Victoria ROMÉY, M. Damien MONNET, M. Franck WODARCZAK, Mme Emmanuelle BENISTAND-HECTOR, M. Jean-Pierre LACOUR, M. Julien JARRAND-MARTIN, Mme Gersande VASSIEUX

Absents : Mme Nathalie CHABAL, Mme Gaëlle CURTET, M. Jérémy BEAULIEU

Secrétaire de séance : M. Franck WODARCZAK

1. Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal précédent a été approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

demande de barnum à la région

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la R2gion auvergne Rhône Alpes propose de mettre à disposition des communes de moins de 20 000 habitant des barnums pour leurs associations. Il précise qu'il faut en faire la demande sur le site de la région.
Il demande à l'assemblée d'émettre son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise** Mr le Maire à effectuer les démarches de demandes de barnums à la région.
- **Charge et autorise** Mr le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents nécessaires à cette délibération

création d'emploi : Rédacteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.313-1

Vu la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2024 des secrétaires généraux de mairie au grade de rédacteur territorial

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée :



La création d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet à compter du 10 septembre 2025.

A ce titre cet emploi sera occupé par un fonctionnaire inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **Décide** :

- **De créer** un emploi de rédacteur territorial à temps complet relevant de la catégorie B à compter du 10/09/2025.
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants ;
- **D'autoriser** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;

procédure DUP captage source BAYLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de mettre en conformité le captage de la source BAYLE. Pour ce faire il est nécessaire d'engager une procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

Il présente à l'assemblée un devis de la société Alp'étude qui s'élève à 17 725.00 € HT.

Il informe également qu'une subvention pourra être demandée au département.

Il demande à l'assemblée d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide** le devis la société Alp'études pour un montant de 17 725.00 € HT
- **Autorise** Mr le Maire à effectuer les démarches de demandes de subventions
- **Charge et autorise** Mr le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents nécessaires à cette délibération

3. Questions diverses

Fuite d'eau : en fin d'été plusieurs fuite d'eau ont été repérées et réparées.

Cascades : un arrêté municipal a été pris en collaboration des communes de Pont en royans, Echevis et Chatelus pour interdire l'accès entre la cascade blanche et cascade verte.

Les parkings Place du Général de Gaulle, Chemin du Serre, Parking école et terrain de boule ont été retracés.

En janvier-février aura lieu le recensement de la population pour l'INSEE.

Le Maire,
Olivier TESTOUD

La secrétaire,
Franck WODARCZAK

